

Département  
Des Deux-Sèvres

Arrondissement  
De Bressuire

Siège :  
2 Rue Marcel Morin  
79100 THOUARS CEDEX  
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

**S E V T**

**SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 1 <sup>er</sup> décembre 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 20 Absents excusés : 16 Absents : 0 Votants : 21 (dont 1 pouvoir)
--	--

**PRESENTS :**

M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BICHOT Sébastien (suppléant) ; M. CHEVALLIER Jérémie ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JOZEAU Jacky ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; M. RENAUD Denis ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme BAUDELOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DABIN Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; Mme NOLOT Monique ; M. POYAUX Jean-Michel ; Mme RICHARD Françoise ;  
M. AIGUILLOU Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;  
M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;  
M. WOJTCZAK Richard est remplacé par M. BICHOT Sébastien ;  
M. JEUDI Daniel a donné pouvoir à M. PILLOT Jean ;

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** M. NERBUSSON Joël

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**CONVENTIONS ON TOWER ET TOTEM (ANTENNES RELAIS)**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité qu'une nouvelle convention portant mise à disposition d'emplacements au profit de INFRACOS (SFR) sur un réservoir sis rue Alfred de Vigny à THOUARS est en cours de signature à la suite de la délibération du comité en date du 29 janvier 2025 à ce sujet.

Les sociétés ON TOWER France (Free mobile) et TOTEM (Orange) sont également signataires d'une convention de mise à disposition d'emplacements sur le même réservoir.

Après plusieurs années d'exécution de ladite convention, et au regard de l'évolution des conditions économiques et du marché des emplacements techniques de télécommunications, il convient de procéder à une révision des conditions financières actuellement en vigueur.

La nouvelle convention annule et remplace de plein droit, à compter de sa prise d'effet, la convention actuellement en cours avec ON TOWER et TOTEM.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à :

- Proposer une nouvelle convention aux sociétés ON TOWER France (Free mobile) et TOTEM (Orange) qui reprend les termes de la convention INFRACOS
- Indiquer les tarifs suivants au sein de la convention :
  - Montant de la redevance annuelle : 15 000 € HT
  - Montant des interventions :
    - Programmées : 80 € nets pour un forfait de deux heures sur site,
    - Urgentes : 150 € nets pour un forfait de deux heures sur site,
- à négocier les tarifs et redevances le cas échéant et à signer ladite convention.

Vu l'exposé de M. le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ VALIDE les termes de la convention telle qu'elle a été exposée,
- ✓ VALIDE les tarifs suivants à facturer :
  - Montant de la redevance annuelle : 15 000 € HT
  - Montant des interventions :
    - Programmées : 80 € nets pour un forfait de deux heures sur site,
    - Urgentes : 150 € nets pour un forfait de deux heures sur site,
- ✓ RECONNAIT disposer de toutes les informations nécessaires et suffisantes, en lien direct avec l'objet de la Convention, leur permettant d'y consentir
- ✓ AUTORISE le Président à négocier les tarifs et redevances le cas échéant et à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
 Bernard GAUFFRETEAU

